



Je suis péagiste depuis 10 ans, victime de tabagisme passif sur l'autoroute A4

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 7 novembre 2009

Bonsoir,

Je suis péagiste depuis 10 ans sur l'autoroute A4.

Depuis plusieurs année, je souffre d'angines, de laryngites, de fatigues des cordes vocales... dues en grande partie à mon travail.

En effet, ma voix ne se repose pas entre les véhicules.

D'autre part, de nombreux usagers en VL, français ou étrangers, profitent de l'attente dans la file (1 à 2 minutes en moyenne) pour allumer une petite cigarette.

Fumée, dont on se prend les volutes un fois arrivés au guichet !

De plus, les employés de passage sur l'autoroute ne se privent pas pour fumer dans leurs véhicules (de société, la plupart du temps !).

Nos guichets sont à mi-hauteur pour servir à la fois les VL et les PL, nous nous trouvons à l'exact niveau des fenêtres des fourgons, dont les conducteurs fument, bien évidemment !

Dois-je subir le tabagisme passif des touristes français ou étrangers en visite dans la région, des livreurs et autres employés en transit ?

Une note positive : les collègues respectent la loi, ils fument près dus local de surveillance à l'abri des regards des clients.

On ne subit plus d'odeur de tabac en entrant dans les cabines.

Merci de votre réponse.

Réponse :

Aucune des situations que vous décrivez n'est à ce jour prise en compte par la loi Évin.

Vous devriez demander à votre employeur de mettre en place un affichage d'interdiction de fumer pendant le passage

Je suis péagiste depuis 10 ans, victime de tabagisme passif sur l'autoroute A4

au péage ; il en a le droit et vous pouvez invoquer la [cassation du 29 juin 2005](#) qui lui impose l'obligation de respecter une sécurité de résultat concernant la protection de ses salariés confrontés au tabagisme passif. Cet affichage pourrait être dissuasif pour une partie des clients, surtout s'il est fait en des termes sympathiques qui évoquent la santé des péagistes.